

Dossier n° : ANC\_.....

Déposé le : .....

Type de dépôt :  mail  courrier  dépôt bureau

## DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION OU DE REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce dossier permettront au **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** d'examiner et de donner un avis sur la conception et l'exécution de votre projet d'assainissement. Un dossier complet et bien préparé réduira les délais d'instruction et de réponse du SPANC. Ce dossier devra être complété par le propriétaire ou son mandataire et transmis obligatoirement au SPANC de la Métropole Nice Côte d'Azur.

### ► Nature et cadre de la demande :

Le projet d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une **construction neuve**
- d'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC avec avis défavorable (projet non conforme)

### ► Situation du projet d'assainissement non collectif :

COMMUNE : .....  
 Adresse : .....  
 Lieu-dit : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
**Références cadastrales** : Section(s) : ..... N° de parcelle(s) : .....

### ► Demandeur(s) :

#### Propriétaire(s) de l'habitation :

Nom, prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

ou

Raison sociale : .....

Nom et prénom du gérant : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

#### Coordonnées du mandataire, s'il y en a un :

Nom, prénom, raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

➤ **Mise en place du dispositif d'assainissement non collectif :**

Concepteur du projet (bureau d'études, maitre d'œuvre, etc.) :.....  
Installateur (entreprise ou particulier), si connu :.....

➤ **Caractéristiques de l'immeuble :**

Dispositif d'assainissement non collectif déjà existant sur la parcelle?  Oui  Non

Si oui, le dispositif sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

Eléments conservés :.....

Type de résidence :  Principale  Secondaire  Location  Autre :.....

Habitation d'habitation individuelle

Nombre de pièces principales : .....

Surface habitable : .....m<sup>2</sup>

Bâtiment comportant plusieurs habitations

Nombre de logements : .....

Nombre total de pièces principales : .....

Surface habitable : ..... m<sup>2</sup>

Autres immeubles (restaurant, hôtel, camping, golf, locaux commerciaux etc.)

Type(s) de locaux desservis : .....

Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents :.....personnes

Nombre d'Equivalents-Habitants retenu :.....

Surface habitable : .....m<sup>2</sup>

Annexe(s) au logement(s) (piscine, cuisine d'été, etc....) : .....

➤ **Mode d'alimentation en eau potable :**

Adduction publique

Alimentation privée. Précisez par quel moyen (puits, forage etc.) :.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?  Oui  Non

Si oui :

- L'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage des légumes destinés à la consommation humaine ?  Oui  Non

- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  Oui  Non

➤ **Collecte des eaux pluviales :**

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées ?  Oui  Non

Destination des eaux pluviales :  Hors du terrain, précisez : .....

Sur le terrain

**Rappel : Le rejet d'eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif est formellement interdit.**

➤ **Caractéristiques du terrain :**

Existence d'une étude de sol ? :  Oui  Non *Si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.*

Coefficient(s) de perméabilité K du terrain : .....mm/h

Superficie du terrain : .....m<sup>2</sup>

Surface disponible pour l'assainissement (emprise de la filière plus marges) : ..... m<sup>2</sup>

Pente existante :  <5%  de 5 à 10%  >10%

Terrain inondable :  Oui  Non

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des eaux) :

Oui  Non *Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.*

Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

A dominante argileuse  A dominante sableuse  A dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  Oui  Non

Autres observations : .....



### ③ - Dispositifs complémentaires éventuels :

- Chasse automatique. Volume : .....Litres  
 Pompe ou système de relevage des eaux usées. Volume : .....Litres  
Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

### ④ - Filière soumise à agrément (filtre compact, microstation, filtre planté) :

Type : .....  
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : .....  
Modèle : .....N° d'agrément : .....  
Capacité de traitement : .....EH (équivalent-habitant)

**Rappel :** Les dispositifs doivent être agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, et publiés au Journal Officiel de la République Française (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/usagers>)

### ⑤ - Rejet des effluents traités (à compléter également pour les filières drainées) :

- Par infiltration dans le sol en place :  
 Via le dispositif de traitement par épandage  
 Tranchées d'infiltration ou d'irrigation (barrer la mention inutile)  
Longueur totale .....m soit : .....tranchée(s) x .....m Profondeur : .....m  
 Lit d'infiltration ou d'irrigation (barrer la mention inutile)  
Surface .....m<sup>2</sup> soit : .....m x .....m Profondeur : .....m
- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel. *Une étude particulière doit obligatoirement être jointe au dossier.*  
Nature de l'exutoire (cours d'eau, étang...) : ..... Propriétaire/gestionnaire : .....  
Les eaux usées traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales?  Oui  Non  
Si oui, précisez la nature de l'exutoire du réseau ci-dessus.

**Rappel :** Ce rejet est soumis à autorisation du gestionnaire/propriétaire du milieu récepteur.

- Par rejet en profondeur par puits d'infiltration. *Une étude hydrogéologique doit obligatoirement être jointe au dossier.*

### ➤ Pièces et informations à fournir dans le dossier :

- Le présent dossier dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire.  
 Dans le cas d'une société : un extrait KBIS datant de moins de 3 mois.  
 Une **étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière**. Cette étude devra comporter à minima les informations indiquées dans le règlement d'assainissement métropolitain en vigueur.  
Une étude de sol à la parcelle réalisée par un bureau d'étude spécialisé sera également imposée si le terrain n'est pas couvert par une carte d'aptitude des sols ou si la carte d'aptitude du sol l'impose.  
 Plan de situation au 1/25 000 et extrait cadastral.  
 **Plan de masse légendé au 1/500 ou 1/200** sur lequel figurent l'immeuble, la sortie des eaux usées de l'immeuble, le dispositif d'assainissement non collectif projeté à l'échelle avec les différents éléments le composant et, le cas échéant, le rejet des eaux usées traitées.  
Attention, si le projet accompagne une demande d'autorisation d'urbanisme, ce plan de masse devra correspondre à celui déposé dans le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.  
 Plan de coupe avec points de niveau (profil en long).  
 Informations sur :
  - la présence d'arbres, arbustes, haies, jardin potager et leur localisation sur le plan.
  - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, aires de stationnement, allées, etc.).
  - les voies de passages de véhicules.
  - les bâtiments annexes (piscines, cuisine d'été, garage, etc.) et leur dispositif d'assainissement prévus ou existants.
  - les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle.
  - les cours d'eau, fossé, mare, etc.
  - le système d'évacuation des eaux de pluie.
  - les distances entre l'installation et les limites de propriété, les arbres, les locaux existants ou à construire.

- En cas de rejet des eaux usées traitées au milieu hydraulique superficiel : **l'autorisation de rejet du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur**, dûment complétée et signée par les deux parties (*modèles disponibles au SPANC*).

Attention, si le rejet d'eaux usées traitées transite par un réseau public d'eaux pluviales avant de rejoindre le milieu hydraulique superficiel, le propriétaire devra respecter des prescriptions particulières.

Une demande d'autorisation de rejet des eaux usées traitées au réseau public d'eaux pluviales devra alors être effectuée afin de compléter le présent dossier (*document à demander au SPANC*). Le propriétaire devra également fournir l'autorisation de rejet du gestionnaire/propriétaire du réseau privé d'eaux pluviales si le rejet des eaux usées traitées transite par celui-ci.

- En cas de rejet des eaux usées traitées au milieu hydraulique superficiel ou par un puits d'infiltration : une étude hydrogéologique.

#### ► **Redevance au SPANC :**

- Au terme de l'instruction du dossier, et après réception de l'avis sur la conception du projet émis par le SPANC, le propriétaire sera redevable d'un titre de recette de **100 € HT** émis par le Trésor Public.
- Au terme de l'exécution des travaux, et après réception du rapport de visite du SPANC, le propriétaire sera redevable d'un titre de recette de **200 € HT** émis par le Trésor Public.

#### ► **Le demandeur s'engage à :**

- **Avertir le SPANC** de toute(s) modification(s) susceptible d'être apportée(s) au projet d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'ANC avant l'exécution des travaux, pour examen et validation. Selon la nature et l'importance des modifications, une nouvelle instruction du projet pourra s'avérer nécessaire.
- **Réaliser les travaux** d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif qu'après avoir reçu l'accord du SPANC (avis favorable du SPANC sur le projet de conception).
- **Réaliser les travaux** conformément aux informations déclarées dans le présent dossier, à la réglementation en vigueur<sup>1</sup> et dans les règles de l'art<sup>2</sup>.
- **Prévenir le SPANC** minimum 15 jours avant le remblayage des ouvrages, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution des travaux.
- **Ne pas remblayer** l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- **S'acquitter de la redevance** prévue dans le cadre de l'instruction du présent dossier, à réception du titre exécutoire émis par le Trésor Public.
- **Informé le SPANC** en cas de mutation immobilière entre la validation du projet d'installation/réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif par le SPANC et la réalisation des travaux. Dans ce cas, le nouveau propriétaire devra effectuer la demande de contrôle de bonne exécution des travaux au SPANC via le formulaire en annexe.

#### ► **La demande dûment complétée et signée devra être retournée au SPANC :**

- par courrier à : Régie Eau d'Azur – SPANC – TSA 91114 06209 NICE CEDEX 3
- par mail à : [contact@eaudazur.com](mailto:contact@eaudazur.com)
- Coordonnées téléphoniques du SPANC : 0969360506

Fait à : ..... Le : .....

**Nom, prénom et signature** du demandeur ou de son mandataire :

.....

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**ATTENTION : le SPANC de la Régie Eau d'Azur de la Métropole NCA est le partenaire ou la filiale d'aucune entreprise ou bureau d'étude. Les usagers doivent pouvoir disposer d'un réel choix pour la conception de leur dispositif. Par conséquent, le SPANC ne peut pas influencer et orienter les usagers vers un professionnel ou un autre.**

<sup>1</sup> Règlements en vigueur : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017, règlement d'assainissement métropolitain en vigueur.

<sup>2</sup> Normes en vigueur : NF DTU 64.1 « Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales », diffusé par l'AFNOR et le CTSTB ; etc.

ANNEXE :

**DEMANDE DE CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX DU  
DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR LE SPANC**

➤ **Situation du projet d'assainissement non collectif :**

**COMMUNE :** .....  
Adresse : .....  
Lieu-dit : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
**Références cadastrales :** Section(s) : ..... N° de parcelle(s) : .....

➤ **Dispositif d'assainissement non collectif créé ou réhabilité :**

Date de validation du projet par le SPANC (avis favorable sur la conception) : .....  
Référence N° dossier ANC .....  
Date de commencement des travaux : .....  
Installateur (entreprise ou particulier) : .....

➤ **Demandeur(s) :**

**Propriétaire(s) de l'habitation :**

Nom, prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Raison sociale : .....  
Nom et prénom du gérant : .....  
N° SIRET : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Courriel : ..... @ .....  
Date de mutation immobilière : .....

➤ **Le demandeur s'engage à :**

- **Avoir pris connaissance** du projet d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif préalablement examiné par le SPANC.
- **Avertir le SPANC** de toute(s) modification(s) susceptible d'être apportée(s) au projet d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'ANC avant l'exécution des travaux, pour examen et validation. Selon la nature et l'importance des modifications, une nouvelle instruction du projet pourra s'avérer nécessaire.
- **Réaliser les travaux** d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif qu'après avoir reçu l'accord du SPANC (avis favorable du SPANC sur le projet de conception), conformément aux informations déclarées dans le dossier de conception, à la réglementation en vigueur et dans les règles de l'art.
- **Prévenir le SPANC** minimum 15 jours avant le remblayage des ouvrages, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution des travaux.
- **Ne pas remblayer** l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- **S'acquitter de la redevance** prévue dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux par le SPANC, à réception du titre exécutoire émis par le Trésor Public.

➤ **La demande dûment complétée et signée devra être retournée au SPANC :**

- par courrier à : Régie Eau d'Azur – SPANC – TSA 91114 06209 NICE CEDEX 3
- par mail à : contact@eaudazur.com
- Coordonnées téléphoniques du SPANC : 0969360506

Fait à : ..... Le : .....  
**Nom, prénom et signature** du demandeur ou de son mandataire :

.....